AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1696
FR0011675362-FS0977

18 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEOEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 octobre 2018, le Fonds Stratégique de Participations, société d'investissement à capital variable contractuelle à compartiments – Compartiment 7[1] (47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 octobre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOEN et détenir 6 400 000 actions NEOEN représentant autant de droits de vote, soit 7,54% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NEOEN sur le marché dans le cadre de l'introduction en bourse de la société NEOEN[3].

[1] SICAV à compartiments dont la gestion a été déléguée à Edmond de Rothschild Asset Management (France) filiale d'Edmond de Rothschild (France).
[2] Sur la base d'un capital composé de 84 919 998 actions représentant autant de droits de vote.
[3] Cf. prospectus n° 18-467 visé par l'AMF le 3 octobre 2018 et communiqué de la société NEOEN diffusé le 16 octobre 2018. .